

Compte rendu de la 3^{ème} rencontre du Comité technique restreint de la rivière Lorette Le 28 janvier 2016 Hôtel de ville de Québec, salle SS123		
Étaient présents :	<p>Ville de Québec</p> <p>Ville de l'Ancienne-Lorette</p> <p>MDDELCC</p> <p>WSP</p>	<p>Denis Brisson Guy Laliberté Louise Babineau Serge Bédard</p> <p>André Rousseau Jean-Sébastien Bussière</p> <p>Dominic Bourget Isabelle Nault Marie-Josée Osmann François Godin Gilles Delagrave</p> <p>Pierre Pelletier Patrick Béland François Groux</p>
Étaient absents	MSP	<p>Pascal Marceau Claude Ferland</p>
Ordre du jour		
<ul style="list-style-type: none"> → Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour → Présentation de l'objectif de la rencontre → Approbation du compte rendu de la rencontre du 15-12 → Présentation du travail réalisé pour positionner le mur → Bilan de l'empiétement et des gains (rive et littoral) → Présentation de quelques cas illustrant les contraintes d'implantation du mur anti-crue → Varia et Prochaines rencontres 		
<p>Rédigé par : Louise Babineau 1^{er} février 2016</p> <p>Révisé par : toutes les personnes présentes</p> <p>Distribué à : toutes les personnes présentes ainsi qu'à M. Claude Pigeon, M. Pascal Marceau et M. Claude Ferland</p>		

<p>Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre</p>	<p>Guy Laliberté Denis Brisson Isabelle Nault</p>	<p>DB souhaite la bienvenue. GL présente les objectifs de la rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Discuter de la localisation du mur anti-crue ➤ Exposer la vision citoyenne et le critère de localisation à 10 m de la rive. <p>IN fait le point que les représentants du ministère ne se prononceront pas aujourd'hui sur la position du mur anti-crue, car ils n'ont pas reçu le document avec un délai suffisant. Ils vont se rencontrer à l'interne.</p> <p>GL Signifie qu'il abonde en ce sens compte tenu que le délai n'a pas été respecté. Tous conviennent que le sujet sera discuté lors de la prochaine rencontre.</p>
<p>Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>Denis Brisson</p>	<p>DB demande aux participants s'ils ont des points à ajouter.</p>
<p>Approbation du compte rendu du 15-12-2016 et points à suspens</p>	<p>Denis Brisson</p>	<p>DB passe en revue les points en suspens sur la feuille intitulée Points en suspens. Il est convenu que la table des matières sur le sujet de la revanche et la gestion du risque sera discuté en comité restreint, mais presque tous les participants veulent assister. La table des matières de ce sujet sera présentée à la prochaine rencontre. Tous les sujets en suspens seront documentés et déposés dans l'étude d'impact.</p>
<p>Présentation du travail de positionnement préliminaire du mur anti-crue</p>	<p>Denis Brisson Patrick Béland Louise Babineau Isabelle Nault François Groux André Rousseau Jean Sébastien Bussière Marie-Josée Osmann</p>	<p>Un cahier de la présentation power point est distribué à chaque participant.</p> <p>DB explique le travail qui a été réalisé en équipe avec les représentants de WSP, de la Ville de Québec et ceux de l'Ancienne-Lorette.</p> <p>PB présente les premières diapositives sur les critères. Le critère de 25 % de superficie de la cour arrière soulève des interrogations sur la méthode, les raisons et la définition de la cour arrière.</p>

		<p>LB suggère de poursuivre la présentation puisque les cas illustrés vont amener des explications et que le 25 % est le fruit d'un long processus de travail basé sur la réalité du terrain, l'acceptabilité sociale et de nombreux échanges.</p> <p>IN se questionne sur la distance de 2 m.</p> <p>FGr explique les raisons motivant la bande de 5 m et de 2 m à l'aide d'exemples de la présentation.</p> <p>AR mentionne que 6 m est requis pour le passage d'un camion incendie et 5 m pour l'entretien du bâtiment résidentiel.</p> <p>LB précise que les critères sont appliqués avec une gradation en commençant par les critères généraux de la page 3 et en appliquant des précisions et des conditions à ces critères dans les cas plus compliqués.</p> <p>DB répond au questionnement des rives qui feraient l'objet d'un ouvrage de stabilisation en disant que les zones de stabilisation sont prédéterminées.</p> <p>FGr mentionne qu'il faut avoir en tête l'équité du critère lors des consultations publiques.</p> <p>GL L'agglomération va négocier une servitude d'entretien et va nécessairement réaliser un programme de suivi et d'entretien pour assurer la pérennité de l'ouvrage et voir à ce que le rôle de protection contre l'inondation du mur anti-crue soit bien joué</p> <p>FGr Les grandes lignes de l'implantation du mur anti-crue sont faites. Il y aura des modifications ponctuelles et des ajustements.</p> <p>GD se questionne sur la façon dont est calculée la cour arrière.</p> <p>JSB explique que la cour arrière est définie dans le règlement d'urbanisme.</p> <p>MJO Est-ce possible de diviser la cour arrière et la cour latérale dans le cas présenté dans le Power point où la cour latérale est riveraine ? La Ville en prend note.</p>
		<p>GL Des fiches des cas problématiques seront préparées. Des essais de positionnement du</p>

		<p>mur anti-cruie seront faits. Les questions d'équité, d'acceptabilité sociale, et de ce qui est raisonnable en fonction de l'usage seront examinées. La logique d'ensemble de l'implantation du mur anti-cruie est importante. Il faut savoir tenir compte raisonnablement de l'usage.</p> <p>GD demande si les citoyens pourront installer un escalier et se faire une fenêtre de 5 m ?</p> <p>Selon la Politique, la rive doit rester à l'état naturel sur 10 mètres et, en gros, seul un accès d'une largeur de 5 mètres peut être aménagé, bien que je comprenne que la plupart des résidences étaient présentes avant l'adoption de la politique.</p> <p>DB Les citoyens ne pourront pas installer d'escalier pour passer par-dessus le mur. Ce n'est pas possible dans le cadre de la servitude d'entretien.</p> <p>PB Avec la servitude d'entretien, il y a une perte d'usage de cette portion du terrain.</p>
<p>Présentation du secteur commercial</p>	<p>François Groux Marie-Josée Osmann Guy Laliberté</p>	<p>FGr présente quelques cas dans le secteur des activités commerciales.</p> <p>MJO précise qu'il est important de ne pas reconnaître des activités illégales. La Ville devrait considérer l'usage légal.</p> <p>GL précise que l'agglomération pourra végétaliser là où c'est possible. Le mur anti-cruie devra être protégé avec des bollards lorsqu'il y a des activités commerciales impliquant la circulation de vannes ou de véhicules lourds.</p> <p>MJO demande si l'agglomération est en réflexion sur le secteur de la rue Des Ronces et des motels.</p> <p>FGr répond que l'agglomération est en réflexion.</p> <p>FG demande si le mur anti-cruie sera implanté près du mur du bâtiment</p> <p>IN le remblais effectué par Dynamo sera-t-il entretenu et inspecté par l'agglomération</p> <p>DB répond que le remblais est considéré comme une mesure d'immunisation</p>

		<p>FGr le risque est très faible, car c'est l'ensemble du lot qui est remblayé</p>
Présentation des statistiques du projet	<p>Patrick Béland François Groux Marie-Josée Osmani Louise Babineau Pierre Pelletier André Rousseau Guy Laliberté Gilles Delagrave</p>	<p>PB présente les statistiques du projet actuel (page 18 du document remis en début de rencontre)</p> <p>FGr explique que le concept des bras de décharge a été revu pour qu'ils deviennent un habitat aquatique et pour améliorer la qualité de la bande riveraine. Il y aura un seuil avec annexe hydraulique et le bras sera alimenté par l'aval en permanence. Le bras de décharge permettra de recréer une plaine de débordement profilée. C'est une opportunité de créer un milieu de plus grande valeur écologique. Le seuil sera enroché et le cours d'eau sera végétalisé.</p> <p>MJO se questionne sur la protection qui sera accordée aux bras de décharge. Est-ce qu'il y aura une protection réglementaire ? Le zonage sera-t-il modifié ?</p> <p>LB. Les bras de décharge vont devenir des cours d'eau. Ils seront intégrés à la carte interactive avec un statut de cours d'eau. La réglementation s'appliquera autant pour les rives que pour le cours d'eau.</p>
		<p>GD questionne le critère du 25 % et le juge arbitraire et aléatoire.</p> <p>GL il importe d'avoir un critère qui soit raisonnable et acceptable pour tous. C'est une question d'acceptabilité sociale du projet. Nous vous présentons ce critère pour avoir vos commentaires. Les villes vont rencontrer les citoyens avec ce critère.</p> <p>AR trouve que l'implantation du mur à 5 mètres se vend bien aux citoyens.</p> <p>PP mentionne que lorsque toutes les informations sont présentées, il est plus facile de mieux comprendre la réalité du terrain et des contraintes</p> <p>GL précise que l'agglomération est ouverte aux commentaires et aux modifications. Il y a quelques cas d'exception à l'implantation du mur anti-crue en deçà de 5 m.</p>

		PP Dans près de 55 % des cas, le mur anti-crue est implanté à 10 m.
Secteur du pont Wilfrid-Hamel	Marie-Josée Osmann Denis Brisson	MJO questionne le secteur des motels et du pont Wilfrid-Hamel DB explique à l'aide du plan, le positionnement de la ligne de rive proposée. Il précise qu'il y aura un poste de pompage mais qu'il n'y aura pas de mur, car le terrain est plus haut. Le tracé est en lien avec l'alignement du pont du MTQ. L'agglomération et le MTQ travaillent ensemble sur le concept.
Aspects hydrauliques	Gilles Delagrave François Groux Pierre Pelletier François Godin	GD s'interroge les changements qui pourraient être apportés au niveau hydraulique. Le mur anti-crues est un ouvrage de génie civil et, selon moi, l'efficacité hydraulique devrait primer sur un critère arbitraire de 25% de la superficie du terrain. Ainsi, il ne devrait pas y avoir de virages brusques dans le tracé du mur seulement pour respecter ce critère de 25%. FGr Il y aura des changements hydrauliques s'il y a des contraintes, mais ce ne sera pas majeur. PP Ce sera assez représentatif de l'état présenté aujourd'hui FG demande s'il est possible de réaliser un bras de décharge à proximité de la rue Des Groseillers. PP Il n'y a pas de gain appréciable ou significatif.
Questionnements divers	Dominic Bourget Patrick Béland Marie-Josée Osman Guy Laliberté	DBour Les sols seront-ils remaniés lors de l'implantation du mur anti-crue ? PB Cela dépend de la méthode de construction utilisée, mais à priori, ce n'est pas la méthode qui est privilégiée. DBour l'agglomération a-t-elle prévu de naturaliser les rives ? MJO Il y aurait peut-être lieu de prévoir une réglementation pour s'assurer de végétaliser la rive. GL L'agglomération négocie une servitude. Elle ne fait pas l'acquisition de la bande

Service de l'environnement

		riveraine.
Prochaine rencontre	Denis Brisson Patrick Béland Isabelle Nault	<p>DB planifiera une prochaine rencontre pour avoir lieu dans trois semaines</p> <p>PB transmet la dernière version des plans aux intervenants</p> <p>IN une rencontre entre les représentants du gouvernement aura lieu. Une première liste de questions sera transmise à Denis Brisson.</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL